

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>Zeitschrift:</b> | D'égal à égale!   |
| <b>Herausgeber:</b> | Bureau de l'égalité de la République et Canton du Jura                                  |
| <b>Band:</b>        | 13 (2013)   |
| <br>                |   |
| <b>Artikel:</b>     | L'égalité au sein de la politique régionale : les liens avec le Conseil du Jura bernois |
| <b>Autor:</b>       | Bühler, Manfred   |
| <b>DOI:</b>         | <a href="https://doi.org/10.5169/seals-976410">https://doi.org/10.5169/seals-976410</a> |

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# L'égalité au sein de la politique régionale : les liens avec le Conseil du Jura bernois



Par **Manfred Bühler**

Ancien Président du Conseil du Jura bernois (2011-2012)

Le Conseil du Jura bernois (CJB) existe depuis 2006. Ses 24 élues et élus représentent la voix et les intérêts du Jura bernois en tant que région du canton de Berne qui bénéficie d'un statut particulier (art. 5 de la Constitution cantonale).

A ce titre, le CJB dispose de compétences de décision, notamment dans le domaine des subventions culturelles et de fonds de loterie, respectivement du sport, ainsi que de compétences de négociation en matière interjurassienne et de compétences de consultation.

C'est en particulier dans ce dernier domaine que le CJB a tissé des liens avec l'Antenne interjurassienne de l'égalité. Lors de sa création, le CJB a été amené à valider l'accord préparé par la Chancellerie d'Etat du canton de Berne. Le premier contrat qui a porté cette institution sur les fonds baptismaux courait sur 3 années, soit de 2009 à 2011.

A l'issue de la première période-test de 3 ans, la question du renouvellement du contrat s'est posée. Il s'agissait notamment de déterminer si l'Antenne interjurassienne de l'égalité devait être pérennisée ou non. Le CJB a été consulté préalablement en vue de la signature d'un nouveau contrat. Le CJB a alors constaté que les chiffres relatifs aux demandes adressées à l'Antenne étaient faibles. La question du besoin a été soulevée. Suite au débat interne, la décision de soutenir le renouvellement du contrat pour une durée de 3 ans a été prise par une majorité des membres.

Ainsi, le CJB a marqué son attachement à l'Antenne interjurassienne de l'égalité. Les membres du CJB ont estimé que le faible nombre de sollicitations constaté pendant les trois premières années pouvait provenir non pas d'un manque de besoin, mais du fait que l'institution n'était pas suffisamment connue. Pendant l'année présidentielle 2011/2012 du sous-signé, une rencontre a eu lieu entre le secrétaire général du CJB et les responsables de l'Antenne en vue de dynamiser son fonctionnement. Dans cette optique, le CJB est prêt à marquer son soutien aux efforts de l'Antenne. Un tel soutien politique peut être précieux.

Afin d'atteindre les buts fixés, l'Antenne pourra notamment accentuer le travail médiatique. Une communication adéquate constitue à l'époque actuelle une base essentielle du travail des institutions aussi bien privées que publiques. Une offre de prestations en adéquation avec les besoins du public et des corps constitués est également essentielle.

## Adresse utile :

### **Conseil du Jura bernois (CJB)**

Rue des Fossés 1

Case postale 524

2520 La Neuveville

Tél 032 493 70 73

Info.cjb@sta.be.ch – www.conseildujurabernois.ch